

LE PRINCIPE : Accéder à la propriété en passant par une phase locative de 6 mois minimum qui permet de vérifier sa capacité à assurer la charge du remboursement d'un prêt.

UN PLAFOND DE REVENU A NE PAS DEPASSER :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Revenus fiscaux de référence
1	24 695 €
2	32 931 €
3	38 091 €
4	42 208 €
5 et plus	46 314 €

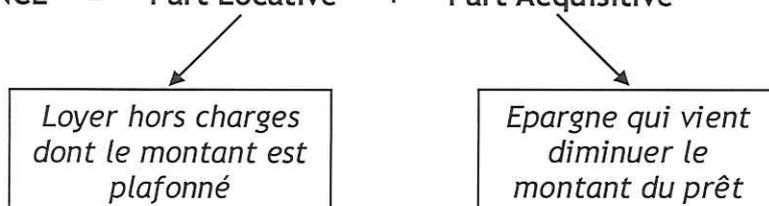
DES AVANTAGES :

- ✓ **PRIX :** Prix de vente encadrés par l'Etat avec une TVA réduite à 5,5% (20% dans le cadre d'une acquisition classique)
- ✓ **FRAIS :** Frais de Notaire réduits
- ✓ **AIDES AU FINANCEMENT :** Prêt à Taux Zéro, Prêts complémentaires (1% logement...)
- ✓ **FISCALITE :** Exonération de la Taxe Foncière pendant 15 ans (à compter de la livraison du logement)
- ✓ **GARANTIE :** de rachat et de relogement

1) LA PHASE DE LOCATION :

Dans un premier temps, vous louez un logement neuf en payant une redevance composée de la manière suivante :

$$\text{REDEVANCE} = \text{Part Locative} + \text{Part Acquisitive}$$



2) LA PHASE D'ACCESSION :

Dans un deuxième temps, vous levez l'option d'achat et devenez propriétaire du bien loué avec une réduction du prix de vente de 1 % par année d'occupation du logement.